

DOSSIER DE PRESSE

UN PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'ACTION ET DE MOBILISATION POUR LA SANTÉ !



NOVEMBRE 2021



Conseil départemental de la Nièvre

Fabien Bazin, Président
64 rue de la Préfecture, 58039 NEVERS CEDEX
03 86 60 67 10
secretariat.president@nievre.fr



Pays Val de Loire Nivernais

Eric Guyot, Président
25 rue Benoît Frachon, 58640 VARENNES VAUZELLES
03 86 21 20 69
contact@valdeloirenivernais.fr



Pays Nivernais Morvan

Christian Paul, Président
1 rue du Petit Fort, 58800 CORBIGNY
03 86 22 45 51
pays@nivernaismorvan.net



Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Nièvre

Thierry Lemoine, Président
2 rue du Ravelin 58000 NEVERS
03 86 61 25 39
nievre@58.medecin.fr

Patrice Joly

Conseiller départemental du canton de Château-Chinon
Sénateur de la Nièvre
10 avenue Pierre Bérégovoy, 58000 NEVERS
03 86 37 23 77
patrice.joly@nievre.fr



Michel Mulot

Conseiller départemental du canton de Luzuy
Président du SDIS 58
1 Rue du Colonel Rimailho, 58640 VARENNES-VAUZELLES
03 86 60 37 60
michel.mulot@nievre.fr



CONTACT PRESSE :

Stéphane BENEDIT

Directeur de Cabinet de Fabien Bazin,
Président du Conseil départemental de la Nièvre
06 87 01 00 17
stephane.benedit@nievre.fr

FACE À L'INERTIE DE L'ETAT, CONSTRUISONS ENSEMBLE UN PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'ACTION ET DE MOBILISATION POUR LA SANTÉ !

Pour répondre à une situation qui ne cesse de se dégrader du fait de l'inaction de l'Etat, le Conseil départemental met en débat un ensemble de propositions qui constituera son programme d'action et de mobilisation pour la Santé des Nivernaises et des Nivernais.

Années après années, crises après crises, notre pays tout entier et nos territoires ruraux en particulier subissent une dégradation sans précédent du système de santé. La fermeture de 20% des lits hospitaliers en constitue la plus récente et scandaleuse illustration. L'Etat tente de la «justifier» par le manque de personnel. Mais c'est confondre la cause et ses conséquences.

C'est parce que le système de santé s'effondre, que de nombreux soignants le quittent, faisant basculer tous les établissements dans la pénurie !

Voilà en effet trop longtemps que les mêmes mesures produisent les mêmes effets : l'encadrement des budgets hospitaliers oblige les hôpitaux à s'endetter pour se moderniser, à fermer des lits au point de ne plus pouvoir répondre aux besoins, et à mettre sous tension tous les services de soins dégradant les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des patients.

Dans le secteur hospitalier comme en libéral, le constat alarmant est le même.

La multiplication des annonces n'a réduit en rien la désertification médicale qui prive nos concitoyens de l'accès à un généraliste ou à un spécialiste, sinon au prix d'insupportables délais rendus inévitables par l'afflux de patients auxquels doivent faire face les praticiens.

Enfin, malgré l'urgence, les pouvoirs publics n'hésitent pas à violer leurs engagements comme par exemple en réduisant de moitié l'enveloppe de crédits promise au Pôle de Santé cosnois en dépit de besoins criants.

Cette situation n'est plus tolérable. Elle met en danger non seulement la sécurité des malades et au-delà la santé de toutes les Nivernaises et de tous les Nivernais.

Face à l'urgence, et à la défaillance de l'Etat, **le Département de la Nièvre a choisi de prendre ses responsabilités et de tout mettre en œuvre pour que soit garanti à ses habitants leur droit élémentaire à la santé.**

Le Conseil départemental de la Nièvre ne peut pas se résoudre à laisser nos concitoyens parcourir plusieurs centaines de kilomètres pour obtenir l'avis d'un médecin spécialiste, ou attendre plusieurs semaines pour consulter un médecin généraliste.

Il ne peut se résoudre à laisser plusieurs de ses bassins de vie perdre leur niveau et leur qualité de service.

Il ne peut se résoudre aux difficultés de ses hôpitaux à investir ou à recruter.

Aussitôt passé les élections et la mise en place du nouvel exécutif, avons-nous sans délai décidé d'agir! Et d'agir vite.

C'est une question de survie !

L'Etat n'assume pas les responsabilités qui lui incombent ?

Dès lors, **comptons sur nos territoires**, de Cosne-sur-loire, La Charité-sur-Loire, Nevers, Decize, Luzy, Château-Chinon, Lormes à Clamecy et sur celles et ceux qui y vivent et y travaillent, sur leur attachement à la Nièvre, leur solidarité, leur compétence et leur créativité ! Ensemble, **imaginons et appliquons des solutions concrètes.**

L'Etat promet et ne tient pas ?

Alors, ensemble, forts de nos initiatives, **mobilisons-nous** pour qu'il respecte sa parole et s'engage à la hauteur de ce qu'il doit à la santé des Nivernaises et des Nivernais.

Et ensemble passons de la parole aux actes.

C'est le sens des 13 actions construites autour de trois priorités que le Conseil départemental met aujourd'hui en débat auprès des professionnels, des élus et des habitants pour garantir à chacun son droit à la santé.

+ PRIORITÉ 1

**AGISSONS POUR GARANTIR À
TOUTES ET TOUS,
QUELQUE SOIT SON ÂGE
OU SON DOMICILE,
LE DROIT D'ACCÉDER
À UN MÉDECIN**

1. 20 nouveaux médecins salariés (généralistes et spécialistes) seront recrutés et installés dans la Nièvre à l'initiative du Département en 2022.

L'État se montrant incapable de répondre aux enjeux de la désertification médicale, le Conseil départemental crée un service départemental de santé : **Santé-Nièvre pour tous**.

Celui-ci procédera dès l'année prochaine au **recrutement de 20 nouveaux médecins salariés** pour pallier le déficit de médecins dont sont victimes de nombreux territoires de la Nièvre.

Santé-Nièvre pour tous travaillera en lien avec les maisons de santé pluridisciplinaires, afin de bien cerner les besoins dans le respect des pratiques libérales.

Santé-Nièvre pour tous interviendra par conséquent en subsidiarité, et les médecins recrutés n'interviendront qu'en fonction des besoins et des manques identifiés, là où aucune autre solution satisfaisante n'a été trouvée.

Dans le souci de répondre à la diversité des attentes, Santé-Nièvre pour tous intégrera aussi un dispositif mobile et «une brigade de renfort».

Parce que l'enjeu est de répondre dans l'urgence à la situation dramatique dans laquelle se trouve de nombreuses communes et leurs habitants privés de médecins !

2. L'installation de nouveaux médecins libéraux sera accélérée par l'attribution de bourses supplémentaires pour les jeunes étudiants en médecine (générale et spécialité), en dentaire et en kinésithérapie en 2022.

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental de la Nièvre encourage par des aides ciblées les jeunes médecins à s'installer.

Avec succès : **le département a attribué 38 bourses depuis 2016**, 7 se sont installés en libéral, 2 exercent à l'hôpital et un est en cours d'installation (il exerce pour le moment en milieu hospitalier en spécialité). **6 nouveaux médecins s'installeront en 2022**. 4 ont d'ores et déjà définis leur installation, 2 sont en cours.

Il reste 17 contrats actifs avec des étudiants (10 en 1^{er} et 2^e cycle, 7 en 3^e cycle).

Ce dispositif qui fonctionne sera par conséquent encore renforcé par :

- **l'amélioration de la détection des intentions d'installation** en médecine générale dès la seconde année,
- **l'extension et un meilleur ciblage de la communication**, y compris par la présence dans les facultés, sur les différents salons, et par des opérations de promotion et d'accueil-découverte du territoire et des opportunités,
- **le développement de l'accompagnement sur mesure des internes en médecine en stage sur le territoire** : de meilleurs logements pour les accueillir, des solutions de mobilité proposées, une découverte du territoire et de l'exercice rural, la mise en place de stages mixtes possibles ville-hôpital et création d'un club des jeunes installés.

3. Pour tenir compte de la situation particulière de notre département, des solutions itinérantes seront apportées.

Une politique de santé adaptée à nos territoires doit impérativement prendre en compte les distances qui séparent souvent les habitants des équipements de santé : distance kilométrique s'agissant des communes les plus rurales ; distance sociale aussi dans certains quartiers urbains.

Aussi travaillerons-nous à **des solutions itinérantes capables par leur mobilité et leur intervention de proximité d'apporter le soin au plus près des patients**, via des permanences, des bus, des réseaux de professionnels...

L'exemple du bus dentaire, pour les soins de premiers recours, illustre ce potentiel des solutions itinérantes.

+ PRIORITÉ 2

**AGISSONS POUR AMÉLIORER
ENCORE LA PRÉVENTION, ET
RENFORCER LA COUVERTURE
ET LA QUALITÉ DES SOINS
DANS LES DOMAINES
DE COMPÉTENCES
DU DÉPARTEMENT**

4. La lutte contre les violences intra familiales se verra attribuer de nouveaux et importants moyens.

Le développement des violences intra familiales est observable partout en France.

La Nièvre n'y échappe pas et le Conseil départemental a le souci de toujours mieux venir en aide aux conjoints ou aux enfants qui peuvent en être les victimes.

C'est pourquoi il a pour projet :

- **la création d'un poste à temps plein d'intervenant social** en commissariat et en gendarmerie dès 2022, pour faciliter l'accompagnement des victimes en partenariat avec l'État et France Victime 58,
- **la création d'hébergements d'accueil d'urgence** dans les communes volontaires pour mailler le territoire nivernais en complément de l'offre existante et en partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et les acteurs du secteur,
- **de former de façon continue les forces de l'ordre, les corps d'enseignements et les élus au recueil des situations de violences intra-familiale, lorsqu'elles se présentent,**
- **d'appuyer le projet de maison de protection de la famille**, porté par le groupement départemental de gendarmerie de la Nièvre qui verra le jour le 1^{er} décembre 2021 et inclura un service de 5 enquêteurs ayant vocation à accueillir les victimes et les accompagner dans leurs démarches ; à soutenir les brigades territoriales et à former les gendarmes à ces nouvelles missions ; à assurer des actions de préventions, entre autres dans les établissements scolaires.

5. L'accueil en santé mentale fera l'objet d'un plan ambitieux.

Les tensions qui traversent notre société et les pathologies et addictions que souvent elles entraînent, plongent les familles et les personnes qui en sont victimes dans des difficultés majeures. Elles appellent une capacité d'écoute, d'accueil et de traitement appropriée, souvent difficile à organiser en fonction des distances.

Pour mieux répondre aux besoins, le Conseil départemental a pour projet :

- **le développement de dispositifs d'accueil des adultes présentant des troubles psychiques** en s'appuyant sur les établissements médico-sociaux afin d'offrir un maillage territorial adapté à la typologie rurale du département,
- **la mise en place d'un dispositif départemental de «pair accompagnement»** basé sur une dynamique d'intervention fondée sur la ressemblance entre l'individu portant le rôle d'intervention et celui portant le rôle de bénéficiaire en s'appuyant sur les groupements d'entraides mutuels existants (Nevers et Decize) et en les développant pour atteindre une couverture territoriale adaptée,
- **la mise en place d'un accueil spécialisé des jeunes victimes de troubles au sein du futur établissement départemental de protection de l'enfance**, en partenariat avec le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN) et l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- **la rédaction d'un Livre blanc départemental relatif à la prise en charge des nombreuses familles concernées par la problématique de l'autisme.**

6. Le suivi pré et post natal auprès des familles sera amplifié.

Les difficultés matérielles croissantes auxquelles sont confrontées les familles qui attendent puis accueillent un enfant et parfois leur désarroi moral, exigent des services du Département d'être toujours plus proches de celles-ci dans l'intérêt de l'enfant comme dans un souci de justice.

C'est pourquoi le Conseil départemental a pour projet de :

- **systématiser les entretiens prénataux précoces**, d'assurer une visite à domicile minimum au cours de la grossesse et une visite à domicile dans le premier mois de l'enfant,
- **développer les consultations pré et post natales** dans toutes les maisons de santé, en donnant des moyens nouveaux aux centres de périnatalité.

7. Le rôle du SDIS, souvent en première ligne pour les secours, sera consolidé.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) joue un rôle décisif dans la prise en charge des urgences. C'est pourquoi le Conseil départemental a pour projet de :

- **accompagner le SDIS** dans ses actions visant à développer le volontariat afin de lui garantir des effectifs suffisants,
- **développer un système de transmission automatisées des bilans des interventions** de secours à personnes vers les établissements de prises en charge en partenariat avec le centre 15, les ambulanciers privés et les services d'urgences,
- **stabiliser l'organisation proposée par le SDIS de la Nièvre pour la gestion de l'urgence pré-hospitalière** construite en partenariat avec les ambulanciers privés et les services d'urgences.

8. La prévention à destination des jeunes sera priorisée.

Notre jeunesse est la première victime de la situation économique et sanitaire. Les professionnels ne cessent de nous alerter sur leurs difficultés et leurs conséquences.

Le Conseil départemental, déjà fortement engagé, souhaite aller plus loin et entend :

- **développer les actions de prévention à destination des jeunes**, notamment des adolescents, face aux risques d'addictions (tabac, alcool, drogues),
- **renforcer les dispositifs d'écoute et d'accompagnement** en matière de sexualité, d'alimentation, d'orientation,
- **renforcer les moyens de lutte contre le décrochage et la marginalisation sociale**,
- **assurer la pérennité des dispositifs d'accueil** des adolescents, et le développement des solutions itinérantes comme « le bus des ados ».

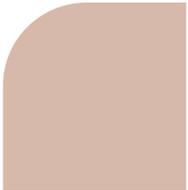
Un plan d'action sera arrêté en liaison avec les structures compétentes dont le rôle doit être encore mieux reconnu et appuyé.

9. Le sport-santé est un moyen de prévention à développer.

Le sport-santé est un outil essentiel dans la prévention des maladies. Tous les publics, ordinaires ou fragilisés en perte d'autonomie, doivent se voir proposer des outils pour **mettre ou remettre au centre de leur vie l'activité physique**. Des partenariats avec les associations du département peuvent être mis en place.

10. Renforcer la déclinaison du Programme Alimentaire Territorial (PAT)

Le sport-santé et l'alimentation-santé vont de pair dans l'amélioration de la prévention des maladies. Le PAT a pour objectif de renforcer les circuits-courts en proposant une agriculture locale de qualité.



+ PRIORITÉ 3

**MOBILISONS-NOUS ET
METTONS LA PRESSION SUR
L'ETAT POUR GARANTIR
L'AVENIR DE NOS ÉQUIPE-
MENTS HOSPITALIERS**

À l'évidence, l'Etat n'est pas prêt à répondre aux attentes de la population. C'est donc seulement en nous mobilisant que nous obtiendrons des réponses et des moyens. Le Conseil départemental agira avec détermination et convictions aux côtés des professionnels et des élus pour :

11. Garantir la qualité et la permanence des soins dans les établissements hospitaliers par :

- **la modernisation des structures par une politique régulière d'investissements** dans les établissements de Cosne-sur-Loire, La Charité-sur-Loire, Decize, Nevers, Luzy, Château-Chinon, Lormes et Clamecy,
- **les capacités à pourvoir les postes dans tous les établissements** et sans oublier évidemment le CHAN de Nevers,
- **le développement de la télé-expertise,**
- **le développement des consultations de spécialistes.**

12. Obtenir un audit de la régulation après le transfert du centre 15 à Dijon.

13. Accompagner le nouvel internat du CHAN, par des stages de spécialités au CHAN intégrant des interventions dans tous les établissements du territoire



Pour mener à bien ce travail de concertation et d'élaboration, une équipe-projet est immédiatement formée, réunissant les chefs de projets santé du Conseil départemental, des deux Pays et des collectivités volontaires.

Cette équipe prendra prioritairement en compte l'état de la démographie médicale dans le département, et recherchera pour chaque problématique les actions d'innovation et de coordination nécessaires.

Elle travaillera en étroite coopération avec l'Agence Régionale de Santé et le Groupement Hospitalier Territorial de la Nièvre.

